



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

Compte rendu de la réunion du 29 juin 2016 du Conseil d'administration du CNFPT

La **FA-FPT** était représentée par Jean-Pierre Lallemand et Bruno Collignon pour cette dernière séance avant l'été présidée par M. François Deluga.

L'ordre du jour portait essentiellement sur le rapport d'activité 2015 (Projet national de développement et développement durable), le budget et les finances de l'établissement, les autorisations de marchés ainsi que différents points relatifs aux ressources humaines, à la formation et un retour sur l'enquête concernant l'image du CNFPT.

En introduction, les cinq organisations syndicales représentatives au sein du Conseil d'administration se sont exprimées au travers d'une déclaration unitaire visant à obtenir le rétablissement de la cotisation à 1 %.

Les points suivants ont ensuite été abordés :

- Le Plan National de Développement (PND)

Selon le Président, le PND donne une vision globale et précise de l'activité interne de formation au sein des établissements et sous tous les aspects.

Le cap de 1 million de stagiaires a été atteint en 2015 avec une moyenne de 1,45 jour de formation par an et par agent-te.

- Les taux de promotion

Ils sont en cohérence avec les années précédentes et démontrent la volonté du CNFPT de favoriser les promotions au sein de l'établissement.

../..

- Convention avec la FNCDG pour le secrétariat des comités médicaux

Ce dispositif permettra d'harmoniser la gestion des dossiers des agents-tes sur l'ensemble des différentes délégations.

- Convention avec le CIG Petite Couronne pour les commissions de réforme

Les comités médicaux se tiendront dans le département du lieu d'exercices des agents ; en revanche, les commissions de réforme *seront*, elles, centralisées au CIG.

- Autorisation de pourvoir un emploi par un contractuel

S'appuyant sur l'argument selon lequel «l'expertise recherchée et le faible nombre de candidatures d'agents titulaires reçues et détenant les compétences attendues», le CNFPT qui, pour mémoire, a un taux d'emploi de contractuels bien inférieur à la moyenne nationale dans le versant territorial, souhaite recourir au contrat pour un emploi au sein de la DSI.

Avec constance, et tout en reconnaissant le faible taux de contractuels au sein du CNFPT, la FA-FPT a réaffirmé son attachement au statut et à la création d'emplois pérennes dans la Fonction publique.

- Comptes financiers 2015

L'analyse du compte financier 2015 appelle de la part de la FA-FPT les remarques suivantes exprimées par Jean-Pierre Lallemand au regard de son expertise en matière de finances publiques :

En 2014, l'exécution du budget sur 10,5 mois est un événement exceptionnel qui rend difficile la lecture et la compréhension des comptes, surtout au niveau de l'analyse et de l'évolution des grandes masses par rapport aux années précédentes. À noter d'ailleurs que le même problème se reproduit en 2015 puisque l'exercice se réalise sur 13,5 mois.

Pour autant, aucun problème de fond n'est lié à cette situation inédite.

Il faut préciser également que la baisse de cotisation n'a pas concerné la gestion de l'exercice 2015.

../..

../..

Malgré ces observations, il ressort des documents que l'activité globale est en évolution de + 9 % de journées de formation.

Autre information, les recettes des cotisations des collectivités ont augmenté de 2,4 % en 2015 contre + 4 % en 2014, ce qui confirme effectivement un tassement de l'évolution des dépenses de personnel au sein des collectivités locales.

Les chiffres officiels montrent un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 83 millions. Il était de 81 millions fin 2014.

La situation financière, même si elle reste correcte, connaît cependant une légère détérioration, voir notamment la baisse de l'épargne brute de 42 %.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 5 % alors que dans le même temps, les dépenses progressent de 10 %.

La section d'investissement dégage de son côté un déficit cumulé de 13 millions d'euros avec, il est vrai, une annulation de l'emprunt au budget supplémentaire 2016 pour près de 11 millions d'euros.

Il n'y a pas eu non plus d'emprunt réalisé en 2015.

En clair, comme cela a été suffisamment répété, la baisse du taux de cotisation intervenue en 2016 devrait encore impacter de manière substantielle la situation financière de l'établissement.

Plus que jamais le rétablissement du taux à 1 % s'impose donc.

- Budget supplémentaire 2016

Les crédits formation sont abondés pour un total de 177 millions euros en 2016 ; 5 millions sont dédiés au système informatique.

La suppression de l'emprunt conduit au désendettement de l'établissement.

Pour la **FA-FPT**, la stratégie de désendettement, compte tenu des taux d'emprunt favorables car particulièrement bas actuellement, mériterait d'être discutée.

../..

../..

- Formations payantes

En baisse de 8 millions d'euros entre 2014 et 2015, cette diminution de recettes pour le CNFPT au profit des collectivités est conforme à sa stratégie.

Cette baisse devrait être confirmée en 2016.

La FA-FPT note avec satisfaction l'accroissement de l'activité de formation dans les domaines de la santé et de la sécurité.

- Indemnisation et frais de déplacement des stagiaires

La franchise de remboursement passe de 50 à 40 km et les conditions de remboursement sont identiques quel que soit le grade du stagiaire.

Les objectifs en matière de développement durable (co-voiturage, utilisation de transports en communs notamment) sont atteints.

L'impossibilité légale de rembourser les déplacements pour les préparations aux concours a également été abordée.

- Baromètre d'image du CNFPT

Le document de synthèse présenté en séance est joint au présent compte rendu ; il est également accessible à partir du site de la FA-FPT.

Sur tous les éléments portés à l'ordre du jour, la FA-FPT s'est positionnée **favorablement**. Pour mémoire, le collège des représentants des personnels ne peut participer aux votes portant sur les affaires financières, ce que la FA-FPT regrette au regard du fonctionnement paritaire du CNFPT.

Jean-Pierre Lallemand et Bruno Collignon ainsi que la pôle Formation de la FA-FPT se tiennent à votre disposition pour toute précision sur cette séance du Conseil d'administration.

